



RÈGLES DE SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS DU COMITE RÉGIONAL D'OCCITANIE PARA-TIR EN SALLE JEUNES ET ADULTES

AUCH le Dimanche 16 Février 2025

Pour participer au championnat du Comité Régional Para-Tir à l'Arc à 18 m Jeunes et Adultes, vous devez :

- Avoir une moyenne au classement régional tir en salle 2024/2025 sur trois scores après le dernier week-end sélectif
 - Dernier week-end pris en compte : 02 Février 2025.
 - Vous préinscrivez du lundi 28 octobre 2024 au 14 janvier 2025 sur le classement régional disponible sur le site de la ligue : <https://arc-occitanie.fr/classement/>
 - Pour les archers débutant leur saison après la fin de la période de préinscription, vous devez nous envoyer un mail avant la date butoir du 14 janvier nous précisant votre volonté de participer au championnat régional : sport@arc-occitanie.fr.

Attention : pour les catégories S1 F CL, S1 H CL, S2 F CL, S2 H CL, S1 F CO et S1 H CO, les deux championnats valide et para se déroulant en même temps, vous pouvez vous inscrire que dans une catégorie.

- La validation de la préinscription se fait après réception du règlement
- Le règlement se fait par chèque :
 - À l'ordre du club organisateur du championnat : Archers Auscitain.
 -
 - Chèque individuel ou collectif de club : ne pas oublier de préciser les archers et leur catégorie.
 - Tarif : 10 euros pour les jeunes
12 euros pour les adultes
 - Règlement à envoyer :
Arc Auscitain
Mme Margaux BIBERFELD
388 Chemin de Nareoux
32000 AUCH

- Diffusion dans les clubs et sur le site internet du Comité Régional de la liste définitive des sélectionnés au Championnat du Comité Régional à partir du **04 Février 2025**